

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 3 février 2022

Objet : GESTION DE LA DETTE 2022

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 complétée par délibération du 25 novembre 2021 portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 3 février 2022 ;

DECIDE :

- de prendre acte des résultats de la gestion de dette de l'exercice 2021(annexes 1 et 2) ;**
- de prendre acte des résultats de la politique de gestion de trésorerie pour l'exercice 2021 (annexes 3 et 4) ;**
- d'approuver les orientations en matière de gestion de dette, précisées à l'annexe 5 donnant délégation de pouvoir au Président en la matière ;**
- de donner délégation de pouvoir au Président dans les conditions de l'annexe 5 précisant, pour l'exercice 2022, les modalités de mise en œuvre de la délégation de pouvoirs octroyée au Président en matière de réalisation des emprunts par délibération du 1^{er} juillet 2021 ;**
- de décider en conséquence que cette annexe 5 se substitue, pour l'exercice 2022, à l'annexe à la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs au Président.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 4 février 2022

Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD